

Le Schéma des solidarités sociales

Chef de file des solidarités sociales, le Conseil départemental organise l'offre sociale et médico-sociale, conformément à la loi. Pour cela, il disposait jusqu'en 2022 de plusieurs documents cadres qui décrivaient ses modalités d'intervention et les moyens qu'il y consacrait : le Schéma de l'Enfance et de la petite enfance, le Schéma en faveur de l'Autonomie des personnes âgées et handicapées, le Programme départemental d'Insertion, le Plan départemental d'action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées, en interaction avec le Livre blanc de l'Économie sociale et solidaire et la Politique de la ville.

Publié le 13/09/2024 - Mise à jour le 03/10/2024

Réaliser un Schéma unique des solidarités sociales 2022-2027 regroupant l'ensemble des interventions sociales de la collectivité, c'est le souhait d'avoir un référentiel et un plan d'actions qui renforcent la cohérence, la transversalité et la complémentarité des dispositifs et des services sociaux départementaux pour plus d'efficacité. **Être plus lisible, plus compréhensible, plus conforme aux attentes de celles et ceux qui en ont besoin** et de leurs familles.

Le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 a été voté par l'Assemblée délibérante le 18 novembre 2022, au terme d'une concertation de près de neuf mois, avec une exigence : mettre l'usager au cœur du système.

Une approche en fonction des âges de la vie

Écartant une approche dite strictement par publics, **trois grandes orientations en fonction des âges de la vie** ont été identifiées :

- **L'enfance et l'adolescence**, c'est l'orientation 1 « Bien grandir, à chaque âge au plus près des besoins des enfants »
- **La période de la vie de l'adulte « actif »**, c'est l'orientation 2 « Bien vivre, être autonome par l'activité »
- **La période de la retraite**, c'est l'orientation 3 « Bien vieillir, chez soi ou comme chez soi »

Ces 3 orientations s'attachent à décrire ce que la collectivité prévoit pour repérer les vulnérabilités et intervenir sur les situations à risques, en termes de santé, de handicap, de maltraitance, d'isolement, de précarité, de perte d'autonomie...

Le mot de la Présidente



Le Schéma des solidarités sociales s'inscrit pleinement dans les priorités de notre projet politique pour le Gard. Il illustre parfaitement notre ambition de garantir à tous les conditions d'une vie digne et décente.

J'ai à cœur de garantir cet accompagnement et ces réponses adaptées à chacune et à chacun : aux besoins des enfants, des familles, des personnes âgées ou des personnes porteuses d'un handicap, aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien pour se loger, se soigner ou pour trouver un emploi.

La traduction la plus concrète de notre action en matière de solidarités sociales est l'élaboration de ce Schéma unique des solidarités sociales. Pour construire cette nouvelle feuille de route, qui va nous guider jusqu'en 2027, actualiser et compléter nos plans d'action, renforcer l'observation sociale et nos capacités d'adaptation à l'évolution des besoins, être plus proches, plus efficaces, nous avons fait appel à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, nos agents, les maires et leurs Centres communaux d'action sociale qui sont nos relais sur les territoires. Et nous avons bien sûr aussi mobilisé les usagers, à commencer par celles et ceux qui sont directement concernés.

Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00
- Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76